

Associations - Annexe n°3

Formulaire ODP - demande d'occupation du domaine public

Coordonnées de l'association

Nom :

SIRET:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Représentant de l'association

Nom / Prénom :

Tel (fixe ou mobile) :

Mail :

Titre ou fonction :

Objet de la demande (brocante, concert, démonstration, etc...)

.....

Occupation

Lieu occupé :

Surface concernée en m2 :

Entrée payante pour le public : oui non

Date(s) et horaires

Le / / 20..... de h à h

Le / / 20..... de h à h

Le / / 20..... de h à h

Extrait du Cerfa 14023-01 / Vu le Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Vu le Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Toute demande d'ODP concernant un parking, la voirie ou tout autre domaine public perturbant la circulation normale des véhicules doit être **affichée par vos soins 10 jours avant**. Vous vous exposez à des recours de particulier et/ou professionnels en cas de non respect de ce délai, entraînant de fait l'annulation de votre événement, l'ODP étant considérée comme caduque.

L'arrêté vous est notifié en direct, vous devez vous déplacer en mairie pour signer l'arrêté.

Fait le : Signature :

en tant que représentant associatif, j'ai pris connaissance de l'annexe

RGPD « traitement des données associatives » signée par mon association